

CORONAVIRUS : L'EUROPE AUSSI FAIT SA PART

En complément et en appui des Etats membres, ([retrouvez ici les mesures mises en place par l'Etat](#)) l'Europe s'emploie à son tour à mettre en place des actions d'urgence dans la limite toutefois de ses moyens, renforcés par ceux de la Banque Centrale européenne (BCE) et de ses compétences.



Communication : Réaction économique coordonnée à la flambée du COVID-19

Elle a publié le 17 mars une communication intitulée « Réaction économique coordonnée à la flambée du COVID -19 ». La Commission européenne y reprend toutes les possibilités existantes au niveau européen ou au niveau des Etats pour permettre une prise en charge optimale des malades et éviter des conséquences économiques désastreuses sur les entreprises et les travailleurs.

S'agissant d'une situation exceptionnelle, les réponses apportées doivent également être exceptionnelles et hors normes. Outre le fait de coordonner, d'organiser et de garantir l'acheminement des marchandises à travers toute l'Europe et la continuité de fabrication des matériels critiques, elles sont de trois ordres : financières ; budgétaires ; réglementaires.

Sur le plan financier

L'UE dispose de ressources bien inférieures à celles des Etats membres toutefois elle proposera d'affecter tous les crédits disponibles au titre des fonds structurels et de ses autres programmes ou instruments en soutien des territoires et secteurs impactés par le coronavirus. 65 milliards d'euros devraient normalement pouvoir être dégagés au titre de la seule politique de cohésion (FEDER, FSE...). De plus, tous les outils dont dispose la Commission européenne (programmes COSME, Horizon 2020...) de même que la Banque Européenne d'Investissements (BEI) et le Fonds Européen d'Investissements (FEI) seront déployés pour répondre aux besoins de trésorerie et de liquidité des entreprises via des garanties qui devraient soutenir notamment les fonds de roulement d'au moins 100.000 PME. Un report des échéances sera par ailleurs accordé aux entreprises qui bénéficient de prêts octroyés par ces mêmes instruments européens. Enfin le 19 mars, la Banque Centrale Européenne (BCE) a annoncé le déblocage d'une somme astronomique de 750 milliards d'euros pour soutenir l'effort des Etats membres et des entreprises via le rachat de dettes publiques et privées.

Sur le plan budgétaire

L'UE dérogera également et naturellement aux fameux critères de Maastricht et aux règles du pacte de stabilité et de croissance qui limitaient jusqu'ici les déficits publics des Etats à 3%.

Sur le plan réglementaire

L'UE autorisera les Etats à exploiter toutes les possibilités offertes par la législation sur la concurrence et les aides d'Etat pour soutenir leurs entreprises et leur économie en proie à une situation exceptionnelle. Elle assouplira également toutes ses procédures pour accélérer et faciliter l'adoption des décisions dans un contexte d'urgence absolue.

S'il peut sembler étrange de voir voler en éclat tout ce qui faisait auparavant référence dans le système précédent, il apparait plus que jamais que « nécessité fait loi » et que lorsqu'il y va de notre avenir commun il faut savoir s'adapter et faire preuve de souplesse !

Article rédigé par Jean-Michel CHAUVIN - Entreprise Europe Bourgogne Franche-Comté